

Les Accords d'Euro-Med portent-il en soi les germes de l'intransigeance ?

Avril 2004

Résumé de Synthèse

En décembre 2003, les ministres de l'Union Européenne et des pays arabes-méditerranéens se sont mis d'accord pour activer les négociations en vue d'élargir progressivement et réciproquement la libéralisation du commerce agricole des deux côtés de la méditerranée.

L'agriculture revêt une grande importance dans la région arabe-méditerranéenne où les trois-quarts de la population démunie réside dans les zones rurales. Jusqu'à 40 pour cent de la population dépend de l'agriculture, principalement la production de fruits, de légumes et de céréales. Les décisions sur le rythme, l'ordre chronologique et le champ d'application de la libéralisation du commerce agricole auront assurément un impact sur les moyens d'existence des habitants des milieux ruraux de la région.

La libéralisation réciproque du commerce agricole entre l'UE et les pays arabes, surtout dans le contexte des subventions élevées accordées par cette dernière, peut compromettre les moyens d'existence des agriculteurs arabes démunis, et même aggraver la pauvreté rurale. Etant donné l'écart qui existe entre le niveau de développement des pays de l'Union Européenne et celui des pays arabes,

Oxfam exhorte l'UE à élaborer des règles de jeu équitables, et à permettre aux pays arabes de jouir d'un accès immédiat et total aux marchés agricoles européens tout en maintenant certaines mesures de sauvegarde pour protéger le développement rural dont a besoin la région. Les gouvernements arabes devraient également offrir un appui plus important aux petits exploitants agricoles pour faciliter leur entrée sur les marchés locaux et internationaux.

Les ministres des affaires étrangères de l'UE, des états d'accession, et des pays du sud de la méditerranée prendront place pour la première fois autour de la table des négociations quand ils se réuniront en mai 2004 à Dublin. Il est vital qu'ils saisissent cette chance pour convenir d'un pacte commercial agricole qui fonctionne à l'avantage des populations démunies.

L'Agriculture et le Partenariat Euro-Med

Depuis l'introduction du Partenariat Euro-Méditerranéen en 1995, les négociations qui auraient pu avoir un impact important sur le commerce agricole ont été systématiquement remises à plus tard.¹ En contraste flagrant avec le secteur de la fabrication pour lequel un calendrier de totale libéralisation commerciale a été approuvé, l'agriculture a été dans l'ensemble traitée au coup par coup lors des négociations bilatérales entre l'Union Européenne et les pays arabes-méditerranéens sur les accords commerciaux bilatéraux.²

Même les derniers cycles des négociations incorporant les pays d'accession au Partenariat³ Euro-Med se sont déroulés sans qu'il y ait eu de discussions préalables sur les moyens de parvenir à « *une libéralisation réciproque partielle et progressive* ⁴ » qui soit favorable aux populations rurales démunies. Pas plus que le processus Euro-Med n'a abordé en profondeur comment il était possible de créer une agriculture plus libéralisée qui résiste au temps. Des réunions régionales de haut niveau, telles les conférences ministérielles annuelles Euro-Med, n'ont généralement pas « *abordé de façon suffisamment approfondi la question des avantages et des inconvénients d'une approche commune à l'égard du commerce agricole et du développement rural* »⁵.

Et cela dans une région pour laquelle le commerce agricole représente un élément essentiel de sa survie, présente et future : trois-quarts des habitants démunis de la région arabe-méditerranéenne résident dans des zones rurales. L'agriculture a une incidence sur les moyens d'existence d'environ 40 pour cent de la population des pays méditerranéens hors Union Européenne, et représente un domaine d'activité employant plus de 20 pour cent de la population active de la Syrie, de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie, et de l'Égypte.⁶ En revanche, seulement 5 pour cent de la population active de l'Union Européenne travaille dans ce secteur. Les années de bonnes récoltes, l'agriculture contribue à plus de 25 pour cent des recettes du Maroc à l'exportation, et à environ 23 pour cent de la production économique de la Syrie.⁷ L'industrialisation dans ces pays est insignifiante ou embryonnaire. Une croissance dynamique dépend de la santé des fondements du secteur agricole.

Cependant, parmi ceux qui dépendent de l'agriculture, beaucoup sont soumis à différentes contraintes structurelles, tel l'insuffisance de facilités de crédit et d'infrastructure de commercialisation. Ils sont également les otages des politiques régionales ; par exemple, la quasi-fermeture du marché irakien aux fermiers jordaniens après la guerre du Golfe de 1991. En Jordanie, Cheik Suleiman, un exploitant agricole qui cultive des tomates à Ghor Al Safi a déclaré, « *depuis la guerre du Golfe, nous avons perdu des possibilités d'exporter nos produits. Tout le village cultive les tomates, mais il n'y a pas de débouchés pour les vendre. Les agriculteurs finissent par s'endetter lourdement. En 1989, pour six six kilos de tomates, on me payait six dinars jordaniens ; maintenant, je ne touche qu'un quart de dinar. Pourquoi nous fatiguer à les vendre, nous ferions aussi bien de les donner.* »⁸ Lors d'entretiens avec Oxfam, les producteurs d'olives en Jordanie et au Liban ont mentionné les difficultés qu'ils avaient à joindre les deux bouts. Pour beaucoup de familles, cela veut dire qu'elles n'ont pas les moyens de scolariser à plein-temps leurs enfants ; ces derniers doivent travailler l'après-midi dans les champs de l'exploitation familiale.

Le peu de progrès accompli par les négociations sur le commerce agricole d' Euro-Med est dû en grande partie à l'absence de volonté politique de la part des gouvernements concernés à l'égard d'une réforme radicale de leur secteur agricole. En dépit des réformes engagées par la politique agricole commune (PAC), ce sont les fortes subventions et un système complexe

de barrières tarifaires et non tarifaires qui continuent à caractériser les marchés agricoles de l'UE.

En effet, la PAC est le régime de subventions agricoles le plus cher du monde, coûtant quelque €43 milliards par an à l'UE. L'huile d'olive – un des secteurs sur lequel portent actuellement les négociations sur les propositions de réformes de la PAC⁹ - reçoit à elle-seule €2.3 milliards par an. L'huile d'olive est aussi l'exemple d'un produit représentant un potentiel d'exportation important pour la région Arabe-Méditerranéenne qui rencontre des difficultés sur les marchés de l'Union Européenne et des pays-tiers, en raison des subventions massives octroyées aux agriculteurs de l'UE.¹⁰

En général, du côté de l'UE, ce sont les pays du sud de l'Europe, et en particulier les pays producteurs de fruits et de légumes, qui s'opposent le plus fermement à une plus large libéralisation par Euro-Med du secteur agricole, ne voulant pas faire face à une plus forte concurrence des pays arabes-méditerranéens¹¹. Certaines associations de producteurs sont fortement convaincues que le commerce avec les pays méditerranéens hors Union Européenne doit être contrôlé « au travers d'un système de quotas, garantissant que les marchés de l'UE ne seront pas envahis par des produits bon marché exportés par les pays méditerranéens hors UE. »¹²

Quant à la région arabe-méditerranéenne, leurs gouvernements en majorité sont également peu disposés à se lancer dans un processus rapide de libéralisation agricole dans le cadre du partenariat Euro-Med. L'une des grandes préoccupations de ces pays est le maintien de mesures de sauvegarde pour protéger leurs produits alimentaires de base tels que les céréales, les produits laitiers et le bétail. Ces produits « occupent une place très importante dans le système agricole arabe, dans la mesure où ils fournissent aux fermiers une agriculture de subsistance, mais aussi dans certains cas, parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre de politiques et d'une protection commerciale destinées à limiter la dépendance alimentaire des produits d'exportation »¹³. Un élargissement de la libéralisation du secteur agricole peut être politiquement sujet à controverse, dans la mesure où il affecterait la sécurité alimentaire des populations démunies - un risque que certains gouvernements arabes se refusent à envisager.

Vers un Commerce plus Equitable

Huit ans après le lancement du processus, les ministres Euro-Med se sont finalement mis d'accord en décembre 2003 sur la nécessité de préparer en 2004 «un Plan de Route détaillé..... pour élargir de façon progressive et réciproque la libéralisation du secteur agricole.»¹⁴

Oxfam espère que cette décision conduira à discuter ouvertement et pleinement des moyens d'utiliser le commerce pour promouvoir le développement durable et éliminer la pauvreté dans la région arabe-méditerranéenne. Les décisions sur le rythme, l'ordre chronologique et le champ d'application de la libéralisation du commerce agricole auront sans aucun doute une incidence sur les moyens d'existence des habitants des zones rurales de la région. Avant de prendre une décision, les gouvernements de l'UE et de la région méditerranéenne arabe doivent tenir compte des conséquences distributives des réformes commerciales. En d'autres termes, qui seront les perdants et les gagnants des réformes commerciales? Comme Fermi, un producteur jordanien de citron l'a déclaré, les «gens d'ici n'ont jamais entendu parler d'Euro-Med.... si le résultat est que nous pouvons avoir accès aux marchés étrangers et y vendre nos produits,

ça sera bien ... mais si le résultat est que les marchés locaux sont envahis par des marchandises étrangères bon marché, ça ne sera pas une bonne chose... »¹⁵

La Nécessité de Gérer les Intérêts Mutuels

Comme la majorité des pays arabes-méditerranéens dispose d'un avantage comparatif dans le secteur agricole, en particulier pour les fruits et les légumes, un meilleur accès aux marchés agricoles de l'UE est important pour stimuler la croissance des exportations. De récentes études semblent indiquer qu'un meilleur accès aux marchés des produits agricoles de l'UE pourraient faire passer le Produit Intérieur Brut de plusieurs pays arabes méditerranéens de 0.5 à 3.9 pour cent sur une période de cinq ans¹⁶, créant ainsi au minimum 100.000 nouveaux emplois. Cela représenterait une bouée de sauvetage pour une région qui se distingue par des taux de chômage déjà élevés et qui ne cessent d'augmenter.

Tandis que les pays arabes-méditerranéens ont de sérieux intérêts à l'amélioration immédiate de leur accès aux marchés de l'UE, il est évident que leurs économies rurales ne pourront pas s'adapter à une rapide ouverture des marchés. Étant donné la question de sécurité alimentaire qui préoccupe les pays arabes, il sera nécessaire de gérer avec prudence l'ouverture des marchés des pays arabes aux exportations de l'Union Européenne.¹⁷ Par conséquent, une question politique importante sera de décider du degré de réciprocité de la libéralisation du commerce agricole entre les pays de l'UE et les pays arabes?¹⁸

Dans plusieurs des accords bilatéraux entre les pays arabes et l'Union Européenne, le concept de réciprocité pour les concessions commerciales a conduit l'Union Européenne à adopter une approche de contrepartie, en exigeant une plus grande ouverture des marchés d'importation arabes aux produits de l'Union Européenne (les céréales, la viande bovine, les produits laitiers, le sucre) en échange des concessions qu'elles avaient accordées aux produits 'méditerranéens' (fruits et légumes, huile d'olive, etc.). Au cours du dernier examen des accords commerciaux entre l'Union Européenne et le Maroc, par exemple, l'UE a accepté d'augmenter les quotas des tomates marocaines à condition que le Maroc ouvre ses marchés au blé européen. Au cours des négociations Euro-Med, « pratiquement rien n'a été accordé sans contrepartie, et la nécessité pour les pays arabes-méditerranéens de recevoir un traitement différentiel n'a pas reçu suffisamment d'attention »¹⁹. Ce traitement différentiel est vital étant donné les disparités frappantes qui existent dans la région: le rapport entre le PIB par habitant de la France et du Maroc est de 18.5, de 15 entre l'Italie et l'Égypte et de 9 entre l'Espagne et l'Algérie²⁰. En outre, l'importance sectorielle de l'agriculture et les méthodes employées dans ce secteur varient considérablement entre l'UE et les pays arabes-méditerranéens et les producteurs arabes pourraient ne pas être compétitifs sur des marchés internationaux libéralisés.

La libéralisation réciproque, étant donné l'importance des subventions de l'UE, n'est pas recommandée²¹. On ne peut pas s'attendre à ce que les pays arabes ouvrent leurs marchés alimentaires aussi longtemps que l'UE continue à s'accrocher à son système de subvention. Un système avec deux poids, deux mesures ne servirait qu'à perpétuer ou même aggraver la pauvreté dans les milieux ruraux de la région arabe-méditerranéenne.

La raison est que les subventions, particulièrement les subventions à l'exportation, distordent les prix du marché par rapport aux coûts réels de production: Les agriculteurs arabes ne pourraient pas concurrencer les importations bon marché subventionnées par l'Union Européenne, et perdraient leur part de marché. Le secteur agricole traditionnel,

composé de petites exploitations de semi-subsistance et de gardiens de troupeaux démunis, serait le plus affecté par l'ouverture des marchés d'importation des pays arabes.

Le démantèlement des tarifs pourrait entraîner pour les pays arabes une chute des prix dramatique sur les marchés locaux. Les céréaliers locaux, par exemple, pourraient assister à un effondrement de 30 pour cent du cours des céréales. La chute des prix sur le marché intérieur pourrait être grave au point de détruire les moyens d'existence des exploitants de semi-subsistance et des petits exploitants agricoles des pays arabes. Bien que les consommateurs en milieu urbain puissent profiter de cette baisse des prix, l'impact net sur le développement serait négatif à long-terme, dans la mesure où l'appauvrissement du secteur rural limiterait la demande intérieure.

En revanche, plus on réduit les exportations de l'UE et les subventions intérieures qui ont un effet de distorsion, et plus on limite l'impact sur le cours des marchés locaux des pays arabes, ainsi que celui sur les moyens d'existence des populations rurales. Ainsi, dans le cadre du processus Euro-Med, la réduction tarifaire pour les pays arabes devra aller de pair avec la réduction des subventions de l'Union Européenne qui distordent les échanges commerciaux, et qui inclut la plus grande partie de son régime de subventions internes. La réduction et la réorientation des subventions devraient se faire dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce – compte-tenu des promesses du Cycle de Doha. Cependant, dans l'ensemble, les progrès effectués sur le front multilatéral ont été lents.

Conformément au mandat de Doha portant sur le cycle actuel des négociations multilatérales, le processus Euro-Med devrait adopter et mettre en application le principe de non-réciprocité ou d'un traitement différentiel pour les pays arabes²². Cela signifierait une libéralisation asymétrique, dans laquelle l'UE ouvrirait ses marchés immédiatement, mais accepterait que les pays arabes puissent faire de même à un rythme moins soutenu. Pour compenser tout impact négatif sur le secteur agricole traditionnel, les pays arabes devraient pouvoir conserver suffisamment de flexibilité pour utiliser les tarifs douaniers et des mesures de sauvegarde pour protéger leur sécurité alimentaire et le développement rural dont ils ont besoin.

La nécessité d'une réforme interne pour les pays arabes

Un meilleur accès aux marchés de l'UE, ne permettra pas nécessairement aux exploitants agricoles d'améliorer leurs moyens d'existence. Il existe dans le secteur de l'agriculture des pays arabes une multitude de contraintes structurelles, qui affectent particulièrement les petites fermes traditionnelles. Ces fermes, qui ont généralement moins d'un hectare, sont sous équipées, et ne peuvent pas bénéficier de tous les avantages de la technologie moderne ou de facilités de crédit, et elles sont généralement très endettées. Ces fermes ont du mal à accéder aux marchés locaux, et encore plus aux marchés internationaux. Sans améliorations, les petits agriculteurs (même ceux produisant les produits exportables comme les légumes, les fruits, et les olives) ne pourraient pas exploiter le potentiel d'un meilleur accès aux marchés.

En effet, si les gouvernements nationaux ne soutiennent pas spécifiquement les fermiers démunis, il est possible que les réformes commerciales ne fassent que creuser le fossé qui existe déjà entre les grandes exploitations agricoles qui travaillent pour l'exportation et les petites exploitations du secteur agricole traditionnel qui ont des difficultés à accéder aux

marchés locaux, sans parler des marchés internationaux. Un agriculteur de Tyr a déclaré, « *l'état a signé le protocole agricole,, mais n'a rien changé au secteur agricole libanais* »²³. Une étude portant sur 350 producteurs de pommes et de légumes au Liban a mis en évidence l'étendue des contraintes auxquelles ils se heurtent: l'insuffisance du matériel d'irrigation, la fonte des marchés locaux, un contrôle des prix imposé par les intermédiaires locaux, l'absence de coopératives pouvant faciliter la production et la commercialisation de leurs produits, une difficulté croissante à produire des récoltes qui satisfassent les différentes demandes, et le manque de programmes de vulgarisation agricole²⁴. Les agriculteurs ont également déclaré qu'ils avaient besoin de meilleurs services de vulgarisation pour améliorer la qualité de leurs produits, et satisfaire ainsi les standards et les normes qui sont exigées sur les marchés de l'UE.

Ce sont tous des exemples de secteurs qui ont besoin d'être soutenus.

Un Processus Transparent et Consultatif

Les négociations agricoles doivent être plus transparentes, et elles doivent être motivées par la situation des personnes démunies dont la subsistance dépend de l'agriculture. Les populations démunies devraient être mieux informées sur ce processus afin d'en comprendre la pertinence et les avantages potentiels.

En outre, les conclusions de l'Etude d'Impact sur le Développement Durable (SIA) des accords Euro-Med, finalement entreprise par la Commission Européenne après plus de quatre années de promesses ²⁵, devraient également nourrir les débats sur la politique commerciale agricole, d'autant plus que les questions environnementales, comme la pénurie en eau, affectent fortement la rentabilité du secteur agricole dans la région méditerranéenne.

D'ailleurs, si l'étude est gérée comme un processus participatif, auquel les principales parties prenantes peuvent participer, elle pourra faciliter la durabilité du développement dans la région méditerranéenne en identifiant mieux l'impact social et développemental de la libéralisation du commerce agricole, et en recommandant des mesures concrètes pour mitiger ses impacts négatifs.

Conclusion

L'épanouissement d'économies performantes autour de ses frontières méditerranéennes est dans l'intérêt de l'Union Européenne, entre autres de ses exportateurs. Actuellement, dans le secteur de l'agriculture, ce sont les règles équitables qui sont porteuses des plus grandes promesses à l'égard d'une réduction de la pauvreté et qui devraient recevoir la plus haute des priorités. Les gouvernements nationaux, avec l'appui de l'UE, doivent offrir à leurs petits agriculteurs un meilleur soutien pour faciliter leur entrée sur les marchés locaux et internationaux. À moins que l'UE n'adopte des règles commerciales plus équitables, portant en particulier sur la protection des frontières et sur les subventions, le Partenariat Euro-Med n'apportera rien au secteur agricole de la région arabe-méditerranéenne.

¹ En plus des huit pays arabes (Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc, Liban, Territoires Palestiniens, Tunisie, et Syrie), le partenariat Euro-Med compte un pays industriel (Israël) et deux pays d'accession (Chypre et Malte). La campagne d'Oxfam « Faire un Commerce plus Equitable » est centrée sur les pays à revenus faibles et moyens. Ainsi, Israël, Chypre et Malte sont exclus de l'analyse présentée dans ce document.

² Les clauses agricoles des accords se sont limitées à un nombre déterminé de concessions réciproques, avec d'autres négociations agricoles bilatérales prévues en moyenne dans les trois à cinq ans après la signature des accords. Jusqu'à présent, il y a eu un examen des accords pour le Maroc, la Tunisie, et Israël. Tous les accords Euro-Med sur le commerce agricole comprennent des dispositions préférentielles comme la consolidation et la prolongation des tarifs concessionnaires. Toutefois, les nombreux textes traitant cette question semblent indiquer que les accords n'ont pas offert de nouveaux avantages commerciaux *significatifs* aux pays arabes-méditerranéens. Ces concessions manquaient de générosité sur plusieurs plans: i) les concessions ont tendance à s'appliquer uniquement aux produits et aux saisons durant lesquelles les importations de l'UE n'entrent pas en concurrence directe avec production intérieure; ii) les tarifs préférentiels sont souvent accordés dans des limites établies, que ce soit des quotas tarifaires ou des quantités de référence; iii) une fois que les quotas tarifaires sont établis, il est difficile de les administrer. Les concessions tarifaires génèrent une rente de contingents dont la répartition entre l'exportateur et l'importateur dépend des méthodes employées pour octroyer les licences d'importation. Si ces dernières sont délivrées aux importateurs européens, ce qui est souvent le cas, le pays exportateur peut perdre une partie de la rente; et iv) les normes et standards s'érigent souvent en barrières. En effet, même ces concessions commerciales limitées ne sont obtenues qu'après de longues négociations acrimonieuses entre l'UE et les pays arabes-méditerranéens. Ces informations sont basées sur « Dimensions Economiques et Financières du Partenariat Euro- Méditerranéen », par Alexander Sarris et Jose Maria Garcia Alvarez Coque, rapport non-publié préparé pour Oxfam, mars 2003. Pour toute information complémentaire sur cette question, voir: « Est-ce possible d'avoir une totale libéralisation ? », Jose Maria Garcia Alvarez Coque, Revue Européenne des Economies Agricoles, Vol. 29:3, 2002, pp.399- 422.

³ La Commission Européenne a décidé en février 2004 d'entamer des négociations en vue d'adapter les Accords à l'accession des dix nouveaux Etats Membres (pour prendre en considération les relations commerciales entre les Etats Membres et les pays du sud de la méditerranée). Les négociations devraient être conclues d'ici le 1^{er} mai, 2004.

⁴ La Déclaration de Barcelone sur le processus Euro-Med (1995) stipule : 'En partant des flux traditionnels et dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles et en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties.....'

⁵ Développement et Politiques Agro-Industrielles dans la région méditerranéenne, Rapport Annuel 2002, Centre International pour les Etudes Avancées en Agronomie Méditerranéenne (CIHEAM), 2003

⁶ "Quel Chemin vers la Libéralisation: Une Première Evaluation des Accords de l'Association Euro-Med, C. dell'Aquila et M. Kuiper, Dossier de Travail No.2, ENAPRI, Centre pour Les Etudes sur la Politique Européenne, octobre 2003.

⁷ Données 2002, Banque Mondiale

⁸ Entrevues avec les Associations d'Agriculteurs à Ghor Al Safi, Mukhabehe, et Adassiyah, Jordanie, 27-28 janvier 2004.

⁹ A la suite de l'examen de mi-parcours de la PAC en juin 2003, l'Union Européenne a proposé en septembre de réformer les secteurs de l'huile d'olive, du coton et du tabac. Cette proposition envisage de découpler 60% des aides actuelles de la production et des enveloppes nationales constituées avec les 40% restants seront octroyées par les autorités nationales compétentes aux producteurs pour les aider à maintenir la production des oliveraies dans des régions marginales.

¹⁰ Le montant des subventions européennes de l'huile d'olive représente le double du montant du marché international de l'huile d'olive, juillet 2003, Institut de Politique de Progrès

¹¹ Les producteurs belges, allemands et hollandais ont également poussé pour limiter les quotas des pommes de terre et des fleurs coupées produites par l'Egypte et le Maroc.

¹² www.europarl.eu.int/conferences/euromed/agri/20010614/feedback/article_euromed.pdf

¹³ C. dell'Aquila et M. Kuiper, octobre 2003

¹⁴ Conférence Euro- Méditerranéenne des Ministres de Affaires Etrangères, Naples, 2-3 décembre 2003, Conclusions de la Présidence

¹⁵ Entrevues avec les Associations d'Agriculteurs à Ghor Al Safi, Mukhabehe, et Adassiyah, Jordanie, 27-28 janvier 2004.

¹⁶ Ces chiffres concernent la Tunisie, l'Egypte et le Maroc. « L'Impact de la Libéralisation Agricole dans le contexte du Partenariat Euro- Méditerranéen », FEMISE, novembre 2003.

¹⁷ Alexander Sarris et Jose Maria Garcia Alvarez Coque, 2003

¹⁸ Voir aussi, « Maroc – Contrôle de la Politique Commerciale - les Négociations de Libre Echange Commerce avec l'UE: une comparaison entre les tomates et le blé panifiable », rapport GAIN, 24 novembre 2003, USDA Service Agricole à l'Etranger. Le rapport souligne qu'en réalité, les exportations de tomates marocaines ont régulièrement décliné depuis 1998, année de leur apogée avec 172,107 millions de tonnes. Ce déclin est attribué à des problèmes de production intérieure (une infestation de mouches blanches dans les principales régions de culture) ajoutées aux pressions d'un régime de quota imposé par les accords commerciaux entre l'UE et le Maroc (avec la diversification par le Maroc de ses cultures de fruits et de légumes).

¹⁹ Les exemples du Liban et de la Tunisie sont aussi soulignés dans « Blocs Commerciaux Régionaux comme Réponse à la Pauvreté Globale: Critique des Accords Euro- Méditerranéens », Andrew Mold, Instituto Comptense de Estudios Internacionales, 2002

²⁰ Alexander Sarris et Jose Maria Garcia Alvarez Coque, 2003

²¹ L'analyse de cette section s'inspire principalement du rapport: L'impact de la libéralisation agricole dans le contexte du partenariat Euro- Méditerranéen, FEMISE, novembre 2003.

²² La Déclaration de Barcelone a implicitement reconnu la nécessité d'un traitement différentiel dans les échanges commerciaux. Toutefois, jusqu'à présent, aucun effort n'a été fait pour donner une définition opérationnelle à ce traitement différentiel, c'est-à-dire on ne sait pas s'il inclut une longue période transitionnelle, des réductions tarifaires, des exemptions permanentes et une base de soutien direct ou indirect. Voir aussi « Le Partenariat Euro-Med », Centre pour les Etudes de Politique Européenne, Eric Phillipart, avril 2003.

²³ Entrevue avec les membres de la coopérative agricole de Tyr au Liban, 18 mars 2004.

²⁴ Profil d'un Village: Mishmish – Akkar, Caisse du Projet de Développement Economique et Social, Conseil de Développement et de Reconstruction, Liban, 2003.

²⁵ La Commission Européenne a d'abord promis d'organiser une Etude d'Impact sur le Développement Durable lors la Conférence de Ministres des Affaires Etrangères à Stuttgart en 1999, dont les conclusions devaient être publiées en 2001. Elle a renouvelé cette promesse en 2002, à la Conférence de Ministres des Affaires Etrangères à Valence en 2002, en lançant un appel pour l'entreprendre avant la fin de l'année. Le SIA n'a pas débuté avant la fin de l'année 2003/début de 2004.